

# L'Ouvillois

## JOURNAL DE HOUILLES

### COMPTES RENDUS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 3 JUIN, 2 ET 8 JUILLET 2004 DISTRIBUES AVEC L'OUVILLOIS N°83

#### Séance du 3 juin 2004

##### I- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2004

Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2004 est adopté par 28 voix pour (ID Commune, En Avant Pour Houilles) et 4 abstentions (Agir Pour Houilles).

##### III – Questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

#### DOMAINE

##### 1 - Acquisition d'un immeuble sis 1 rue Anatole France, au prix de 205 200 € aux consorts Poulhes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir l'immeuble sis 1 rue Anatole France au prix de 205 200 € à Monsieur et Madame Poulhes.

#### PATRIMOINE

##### 2 - Demande d'autorisation d'urbanisme. Comblement du vide de part et d'autre du transformateur E.D.F. Embellissement de la façade du transformateur au 96 bis boulevard Jean Jaurès

Après intervention de Monsieur Goze, de Monsieur le Maire et de Madame Trézières, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, au nom de la commune, à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour le comblement du vide de part et d'autre du transformateur E.D.F. Embellissement de la façade du transformateur au 96 bis boulevard Jean Jaurès.

##### 3 - Demande d'autorisation d'urbanisme. Extension de la maternelle Lucien Waterlot située 50 avenue du Maréchal Joffre

Après intervention de Monsieur Revert et de Monsieur Goze, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, au nom de la commune, à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour l'extension de la maternelle Lucien Waterlot située 50 avenue du Maréchal Joffre.

##### 4 - Demande d'autorisation d'urbanisme. Réfection des sanitaires du cimetière du Montoir

Après intervention de Monsieur Goze, de Monsieur le Maire et de Monsieur Wehrey, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, au nom de la commune, à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la réfection des sanitaires du cimetière du Montoir.

#### RESSOURCES HUMAINES

##### 5 - Révision du tableau des effectifs. Suppression de postes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet :

| GRADES                                                                                    | ANCIEN EFFECTIF | EFFECTIF PROPOSE | DATE D'EFFET |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|--------------|
| - agent du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe                                          | 3               | 2                | 01/07/2004   |
| - adjoint contractuel                                                                     | 1               | 0                |              |
| - responsable du service des Sports, Jeunesse, Enfance                                    | 1               | 0                |              |
| - directeur des affaires culturelles                                                      | 1               | 0                |              |
| - attaché                                                                                 | 7               | 5                |              |
| - agent administratif qualifié                                                            | 10              | 9                |              |
| - agent d'entretien qualifié                                                              | 68              | 67               |              |
| - gardien de police municipale                                                            | 3               | 2                |              |
| - adjoint administratif                                                                   | 18              | 17               |              |
| - agent de maîtrise                                                                       | 12              | 11               |              |
| - agent technique                                                                         | 11              | 10               |              |
| - assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 <sup>ème</sup> classe | 1               | 0                |              |
| - agent du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe                                          | 1               | 0                |              |
| - puéricultrice hors classe                                                               | 2               | 0                |              |
| - infirmière hors classe                                                                  | 1               | 0                |              |

## FINANCES

### 6 - Aménagement d'un pôle jeunesse 7 boulevard Jean Jaurès. Demande de subvention

Après intervention de Monsieur Bardin, de Monsieur le Maire, de Monsieur Goze et de Madame Trézières, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'aménagement d'un pôle jeunesse 7 boulevard Jean Jaurès, le montant global de l'opération étant évalué à 1 245 000 € HT,
- utiliser cette subvention pour réaliser les travaux prévus,
- s'engager à financer la part des travaux restant à la charge de la commune.

## URBANISME

### 7 - Délégation de gestion pour l'exploitation du parking d'intérêt régional et du stationnement payant de surface du 1<sup>er</sup> août 1989

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 à la convention du 1<sup>er</sup> août 1989 avec la Société GIS-Parcs, domiciliée 61 avenue Jules Quentin à 92000 Nanterre, n° SIRET : 309 384 493 afin de prolonger la convention d'une durée de 6 mois, renouvelable une fois soit au maximum au 31 juillet 2005.

## TRAVAUX

### 8 - Travaux de voirie programme 2004 – Signature du marché

Après intervention de Monsieur Goze lequel quitte ensuite la salle du Conseil Municipal, de Monsieur le Maire, de Madame Trézières et de Messieurs Bardin et Duclos, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un marché pour les travaux de voirie programme 2004 avec la société Eurovia, domiciliée 48 avenue Gabriel Péri à 78360 Montesson, pour un montant de 741 471,55 € HT soit 886 799,97 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

### *Séance du 2 juillet 2004*

#### I- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2004

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2004 est adopté par 29 voix pour (ID Commune, En Avant Pour Houilles) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles).

#### III – Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu de Monsieur Eric Prévost une proposition de vœu relatif à l'Accord Général sur le Commerce des Services (A.G.C.S.). Ce point sera traité à la fin de l'ordre du jour prévu.

#### IV – Questions soumises à l'approbation du Conseil municipal

## ENSEIGNEMENT

### 1 - Fourniture de denrées alimentaires – lot n° 2 épicerie. Avenant de transfert

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant de transfert à la société SNP S.A.S. Route de Paris 14120 Mondeville (RCS Caen 433-927-332) du marché pour la fourniture d'épicerie (lot n° 2) suite au regroupement des sociétés DISCOL S.A. et PRODIREST SNC sous une entité juridique commune.

## DOMAINE

### 2 - Vente d'un box à voitures avenue de l'Yser à Mademoiselle Moigne Sandrine

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la vente, du lot 29 (15 m<sup>2</sup>) de la copropriété AL 46 située au 34 avenue de l'Yser représentant les 192/1000<sup>ème</sup> des parties communes générales et les 35/1015<sup>ème</sup> des parties communes du bâtiment A au prix de 8 000 € plus une commission de 1 000 € à la charge de l'acquéreur, à Mademoiselle Moigne Sandrine, demeurant 30 boulevard Emile Zola à Houilles (78) et de désigner l'étude notariale Simon et Da Costa pour rédiger l'acte.

## ADMINISTRATION GENERALE

### 3 - Création d'une commission consultative des services publics locaux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer une commission consultative de services publics locaux chargée de donner un avis sur l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est composée outre du Maire, Président de plein droit ou de son représentant, de 8 représentants du Conseil Municipal : 4 titulaires et 4 suppléants désignés dans le respect de la représentation proportionnelle et de 8 représentants d'associations locales : 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants.

#### Représentants du Conseil Municipal

| Titulaires                 | Suppléants        |
|----------------------------|-------------------|
| M. Luc Wehrey              | M. Alain Moyon    |
| M. Christian Le Chaponnier | Mme Michel Muzet  |
| M. Eric Prévost            | M. Eric Bardin    |
| Mme Marie Michèle Hamon    | M. Bernard Duclos |

#### Représentants des associations locales

| Noms des associations       | Titulaires             | Suppléants       |
|-----------------------------|------------------------|------------------|
| Office Municipal des Sports | M. Thierry Alliesse    | M. Henri Peyroux |
| Personnes handicapées       | M. Paul Ribassin       | M. Pierre Jalade |
| Environnement               | M. David Carrara       | M. Gérard Moulin |
| Commerçants                 | M. Jean-Luc Desroziers | M. Lionel Louis  |

## RESSOURCES HUMAINES

### 4 - Révision du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet :

| GRADES                | ANCIEN EFFECTIF                                                                                              | EFFECTIF PROPOSE                                                                                             | DATE D'EFFET |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| - agent administratif | 34<br>dont :<br>1 poste à TNC - 18 h 22 mn/sem<br>1 poste à TNC - 18 h 51 mn/sem<br>1 poste à TNC - 28 h/sem | 35<br>dont :<br>1 poste à TNC - 18 h 22 mn/sem<br>1 poste à TNC - 18 h 51 mn/sem<br>1 poste à TNC - 28 h/sem | 15/07/2004   |

### 5 - Liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué

Après interventions de MM. Boivin, le Maire et Micor, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les emplois concernés pour l'attribution d'un logement de fonction selon la liste ci-après.

A/ Emplois nécessitant l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service

- Emploi de Directeur Général des Services
- Emploi de Directrice de la crèche Charles de Gaulle
- Emploi de Directrice de la crèche des Bruyères
- Emploi de Responsable du service Voirie
- Emploi d'Agent de maîtrise aux Services Techniques
- Emploi de gardien de la Maison Jules-Verne
- Emploi de gardien des Cimetières
- Emploi de gardien du Centre de vacances de la Ville de Houilles situé à Saint Hilaire de Riez (85270)
- Emploi de gardien du Gymnase Jean Guimier
- Emploi de gardien du stade Robert Barran
- Emploi de gardien du stade Maurice Baquet
- Emploi de gardien des Parcs Charles de Gaulle, Victorien Chausse, Saint Nicolas et de l'espace Jemmapes
- Emploi de gardien de l'espace loisirs primaire Commandant Jacques-Yves Cousteau
- Emploi de gardien des installations municipales suivantes : Ecoles Primaires Félix Toussaint et Jules Guesde, Ecole Maternelle Jean Piaget, Services Techniques, Mairie, Centre Social, Service Informatique
- Emploi de gardien de l'Ecole Primaire Guillaume et Jean Détraves et de l'Ecole Maternelle Danielle Casanova
- Emploi de gardien de l'Ecole Primaire du Réveil Matin et de l'Ecole Maternelle Victor schœlcher
- Emploi de gardien des Ecoles Primaires Ferdinand Buisson, Paul Bréjeat et de l'Ecole Maternelle Pauline Kergomard
- Emploi de gardien de l'Ecole Primaire Maurice Velter

B/ Emplois nécessitant l'attribution d'un logement par utilité de service

- Emploi de Directeur Général Adjoint des Services chargé de la Direction des Moyens Internes
- Emploi de Directeur des Services Techniques
- Emploi d'ingénieur principal adjoint au Directeur des Services Techniques du 15 juillet au 4 novembre 2004, puis emploi de Directeur des Services Techniques à compter du 5 novembre 2004

La présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

### 6 - Amélioration du régime indemnitaire – Nouveau mode de répartition

Après interventions de MM. Boivin, le Maire, Micor et Duclos, le Conseil Municipal par 29 voix pour (ID Commune et En Avant Pour Houilles) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles),

Décide d'instituer l'indemnité d'exercice des missions des préfetures, d'étendre le bénéfice de l'indemnité d'administration et d'entretien à de nouveaux cadres d'emplois, d'instituer l'indemnité forfaitaire de sujétions et de travaux supplémentaires en faveur des agents des cadres d'emplois des éducateurs de jeunes enfants, d'étendre le régime des indemnités horaires et forfaitaires pour travaux supplémentaires aux agents des cadres d'emplois des éducateurs et des opérateurs des activités physiques et sportives.

Décide d'apporter une amélioration au régime indemnitaire du personnel communal, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004, en fonction du niveau de responsabilité exercée :

Niveau 1 = 45 €

Niveau 2 = 60 € lorsqu'un emploi nécessite pour être exercé un certain nombre de pré-requis

Niveau 3 = 100 € pour les référents et chefs d'équipe,

Niveau 4 = 160 € pour les adjoints aux chefs de service ou les responsables d'une activité déléguée,

Niveau 5 = 250 € pour les chefs de sous-service,

Niveau 6 = 350 € pour les chefs de services,

Niveau 7 = 400 € pour les directeurs de services.

Décide qu'à ces montants s'ajouteront des compléments indemnitaires mensuels pour les emplois dont les contraintes de travail justifient une reconnaissance particulière, notamment pour :

les personnels administratifs des services état-civil et aides ménagères qui travaillent un week-end sur trois et les chauffeurs de garage effectuant un samedi sur deux = 15 €

l'équipe fêtes et manifestations et l'équipe régie son et lumière = 30 €

les aides ménagères = 15 €

les aides soignantes à domicile = 50 €

les chefs de projet expressément mandatés = 50 €, sur la durée du projet uniquement,

les ACMOs = 50 €,

les collecteurs des recettes relatives à l'exploitation du stationnement payant de surface = 31 €.

## FINANCES

### 7 - Exercice 2004 – Décision Modificative n° 3. Assainissement – Décision Modificative n° 2

Après interventions de MM. Duclos, Bardin et M. le Maire, le Conseil Municipal décide, par 29 voix pour (ID Commune et En Avant Pour Houilles) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles), d'ouvrir pour la Ville par Décision Modificative n° 3 les crédits suivants :

|                              |                |
|------------------------------|----------------|
| <b>INVESTISSEMENT</b>        |                |
| Egal en Recettes et Dépenses | 236 530,00 €   |
| <b>TOTAL SECTION</b>         | 0,00 €         |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>        |                |
| Egal en Recettes et Dépenses | - 108 000,00 € |
| <b>TOTAL SECTION</b>         | 0,00 €         |
| <b>TOTAL GENERAL</b>         | 0,00 €         |

d'ouvrir pour la section Assainissement par Décision Modificative n° 2 les crédits suivants (il s'agit de transférer des dépenses de travaux sur des crédits d'études à hauteur de 840 €) :

|                                        |          |
|----------------------------------------|----------|
| <b>INVESTISSEMENT</b>                  |          |
| Egal en Dépenses (erreur d'imputation) | 840,00 € |
| <b>TOTAL SECTION</b>                   | 0,00 €   |

## URBANISME

### 8 - Révision simplifiée du PAZ de la ZAC dite du quartier de l'Eglise approbation de la révision simplifiée

Après interventions de M. Boivin et de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la révision simplifiée du PAZ de la ZAC du quartier de l'Eglise.

## TRAVAUX

### 9 - Exploitation et gros entretien des installations de chauffage, de ventilation, extraction et de climatisation des bâtiments communaux – Signature du marché

Après interventions de M. Bardin et de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un marché pour les travaux d'exploitation et gros entretien des installations de chauffage, de ventilation, extraction et de climatisation des bâtiments communaux avec la société SEEM, domiciliée 77 avenue de la République à 93000 Bobigny, pour un montant de 30 862 € HT soit 36 910,95 € TTC..

### 10 - Extension du gymnase Jean Guimier – Contrat de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre en vue des travaux d'extension du gymnase Jean Guimier avec le groupement KEROSENE Architecte, domicilié 52 rue de la République à 78101 St Germain en Laye et ARCHIMEN, domicilié 21 avenue Albert Camus à 21000 Dijon, pour un forfait initial de rémunération fixé à 135.830 € HT soit 162 452,68 € TTC.

### 11 - Réfection des peintures intérieures – Programme 2004 – Procédure adaptée

Après intervention de Monsieur Bardin et de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, par 29 voix pour (ID Commune et En Avant Pour Houilles) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles), d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés concernant la réfection des peintures intérieures :

- lot 1 : Crèche Albatros avec la société Les Peintures Parisiennes domiciliée 14 rue du Port à 92110 Clichy pour un montant de 8 854,70 € HT,
- lot 2 : Crèche Charles de Gaulle avec la société Jardin domiciliée 6 rue Chabannais à 75002 Paris pour un montant de 10 959,30 € HT,
- lot 3 : Crèche familiale – Halte garderie avec la société Jardin domiciliée 6 rue Chabannais à 75002 Paris pour un montant de 16 021,35 € HT,
- lot 4 : Ecoles Buisson-Bréjeat avec la société Jardin domiciliée 6 rue Chabannais à 75002 Paris pour un montant de 51 675,95 € HT,
- lot 5 : Gymnase J. Guimier avec la société Les Peintures Parisiennes domiciliée 14 rue du Port à 92110 Clichy pour un montant de 11 593,06 € HT

### 12 - Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes de gaz naturel du SIGEIF

Après intervention de Monsieur Boivin et de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 29 voix pour (ID Commune et En Avant Pour Houilles) et 5 voix contre (Agir Pour Houilles) :

- Décide d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes proposé par le comité syndical du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France) pour l'achat de gaz naturel et des services associés,
- Décide d'accorder une participation de la commune à 0,15 € par habitant pour indemniser le coordonnateur (le SIGEIF) des frais afférents au fonctionnement du groupement.

### 13 - Adhésion aux groupements de commandes pour l'achat d'électricité dont le SIPPAREC est coordonnateur

Après intervention de Monsieur Boivin et de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 29 voix pour (ID Commune et En Avant Pour Houilles) et 5 voix contre (Agir Pour Houilles) :

- Décide d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes proposé par le comité syndical du SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication) pour l'achat d'électricité et des services associés,
- Décide d'accorder une participation de la commune à 0,15 € par habitant pour indemniser le coordonnateur (le SIPPAREC) des frais afférents au fonctionnement du groupement.

#### **14 - Aménagement d'un espace jeunesse – bd Jean Jaurès – Signature des marchés**

Après intervention de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal décide, par 29 voix pour (ID Commune et En Avant Pour Houilles) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles), d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

- lot 1 : Voirie – réseaux divers à la société BATI OUEST domiciliée 2 rue de la Pâture à 78420 Carrières sur Seine pour un montant de 97 405,50 € HT,
- lot 2 : Gros œuvre à la société BATI OUEST domiciliée 2 rue de la Pâture à 78420 Carrières sur Seine pour un montant de 190 347,50 € HT,
- lot 3 : Cloisons-doublages à la société BATI OUEST domiciliée 2 rue de la Pâture à 78420 Carrières sur Seine pour un montant de 46 480,00 € HT,
- lot 4 : Menuiseries bois intérieur à la société MANTRAND domiciliée 21 côte de Beule à 78580 Maule pour un montant de 66 196,87 € HT
- lot 7 : Revêtement sols souples à la société SECOBAT domiciliée 2/4 rue E. Sehet à 95150 Taverny pour un montant de 8 409,10 € HT,
- lot 8 : Faïence-carrelage à la société EFI domiciliée 38 rue René Legé à 92700 Colombes pour un montant de 7 953,80 € HT,
- lot 9 : Peinture à la société SECOBAT domiciliée 2/4 rue E. Sehet à 95150 Taverny pour un montant de 25 209,15 € HT,
- lot 10 : Faux-plafond à la société CIP domiciliée à 60960 Feuquières pour un montant de 13 662,35 € HT,
- lot 11 : Couverture – Etanchéité à la société RCBE domiciliée 58 chemin des Beuufs à 95540 Mery sur Oise pour un montant de 42 242,65 € HT,
- lot 13 : Electricité courant fort et courant faible à la société VIOLA domiciliée 157 route de Cormeilles à 78500 Sartrouville pour un montant de 97 152 € HT.

### **ADMINISTRATION GENEERLAE**

#### **15 - Vœu relatif à l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS)**

Après interventions de Monsieur Maire et de Monsieur Prévost, le Conseil Municipal, par 5 voix pour (Agir Pour Houilles) et 29 voix contre (ID Commune et En Avant Pour Houilles), se déclare défavorable à l'adoption d'un vœu relatif à l'accord général sur le commerce des services (AGCS)

#### **V- Question écrite de Eric Bardin (groupe Agir pour Houilles)**

Les horaires d'ouverture de la piscine intercommunale de Houilles-Carrières pendant les périodes de congés scolaires sont progressivement passés de 55 heures 15 minutes en 1995 (date de votre arrivée aux responsabilités) à 40 heures en 2004. Il s'agit donc d'une réduction de 27 % des horaires d'ouverture pendant les congés scolaires pour une piscine qui est alors un lieu d'accueil idéal pour tous ceux qui ne partent pas en congés.

Nous vous avons déjà dit à deux reprises notre refus d'économies se traduisant par cette évolution du service public particulièrement négative pour les loisirs des populations les moins favorisées de Houilles et Carrières. Vous aviez alors justifié le recul par la difficulté de recruter des surveillants de baignade, en particulier pendant les congés d'été.

Nous sommes relancés cette année, en vue d'une plus large amplitude d'ouverture de la piscine pendant ces périodes, par trois responsables d'associations basées dans la cité HLM des petits bois à proximité de la piscine. Ceux-ci insistent sur le caractère social que pourrait représenter le retour à des horaires d'ouverture plus importants.

Cette demande intervient alors qu'il est clair que les changements climatiques vont rendre d'autant plus important le rôle « rafraîchissant » des piscines pendant l'été.

Ne pensez-vous pas qu'il serait positif de revenir à une large amplitude d'ouverture pendant les vacances scolaires ?

Qu'avez-vous fait depuis notre question de l'an dernier à ce sujet pour faire évoluer la situation ?

#### **Réponse :**

*La période des grandes vacances scolaires est ouverte principalement pour le public et les centres de loisirs. La vie associative très intense en période scolaire est réduite à quelques heures l'été (section triathlon des SOH). Par ailleurs, des créneaux sont réservés pendant cette période pour les pompiers.*

*Lors de l'élaboration des plannings de fréquentation de la piscine élaborés en lien avec les 2 communes, nous essayons de répondre à l'ensemble des besoins exprimés. L'accueil du public est la dimension essentielle de la gestion du planning des grandes vacances scolaires.*

*Avant 1995, des créneaux en matinée (de l'ordre de 15 heures / semaine) étaient affectés à un accueil simultané du public et des centres de loisirs de Houilles et Carrières-sur-Seine. L'exiguïté des vestiaires, les problèmes de mixité, les charges d'encadrement des centres de loisirs, l'aménagement spécifique du bassin et l'insatisfaction du public ont fait que seuls les enfants des centres de loisirs occupaient le bassin. La décision prise n'a été que de prendre acte de cette situation.*

*Par ailleurs il n'y avait pas d'ouverture entre 12h et 14h et seules 2 soirées étaient ouvertes jusqu'à 21h. Depuis 1995, nous avons amélioré les horaires en répondant à des besoins exprimés pour le midi : (il y aura pour l'été 2004 3 créneaux hebdomadaires) ; et pour des soirées : (cela représentera 5 soirées hebdomadaires jusqu'à 20 heures pour l'été 2004).*

*Enfin, le retrait de la Marine Nationale sur ses créneaux nous a permis d'augmenter à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 le volume horaire hebdomadaire pour le public qui passera :*

- de 41h à 44h pour la période des grandes vacances scolaires,
- de 36h à 38 h pour la période des petites vacances scolaires,
- de 22h30 à 24h15 pour la période scolaire.

*Ces évolutions depuis 1995 nous permettent d'affirmer que depuis 1995, non seulement, il n'y a pas eu régression ce que laisse entendre la question posée mais bien au contraire c'est une amélioration qui a été apportée.*

M. le Maire informe par ailleurs le Conseil Municipal que M. Eric Bardin, au nom du Groupe Agir Pour Houilles, lui a adressé une autre question écrite. Néanmoins, ce courrier mettant en cause de façon allusive du personnel de la Mairie, M. le Maire considère que le Conseil Municipal n'est pas le meilleur lieu pour traiter une telle question. Pour répondre au problème posé, M. le Maire demande que ce sujet, si l'opposition le souhaite, soit abordé lors d'une réunion avec l'ensemble des conseillers municipaux d'opposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24h

## *Séance du 8 juillet 2004*

### III – Questions soumises à l'approbation du Conseil municipal

#### ENSEIGNEMENT

##### **1 - Relèvement annuel de la participation aux dépenses de fonctionnement des classes du 1<sup>er</sup> degré de l'Institut Sainte Thérèse – Année scolaire 2003/2004 – Mise en place de nouvelles bases de calcul**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2004 le montant de la participation communale comme suit :

- 395 € par élève domicilié à Houilles, l'institut assurant dès la rentrée scolaire 2004 l'enseignement des langues vivantes.
- Aucune participation financière pour les élèves résidant hors commune.

#### FINANCES

##### **2 - Dotation du Fonds de Solidarité pour la Région Ile de France – Exercice 2003 – Actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie**

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour (ID Commune) et 3 abstentions (Agir Pour Houilles), prend acte du rapport retraçant les actions entreprises en 2003 pour l'amélioration des conditions de vie dans l'emploi de la Dotation 2003 du Fonds de Solidarité pour la Région Ile de France.

#### URBANISME

##### **3 - Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la gare de Houilles-Carières sur Seine. Habilitation donnée à Monsieur le Maire à autoriser la SNCF à déposer un permis de construire relatif à la future salle d'échanges**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, au nom de la commune, à déposer une demande de permis de construire la salle d'échanges sur l'emplacement réservé n°9 prévu au PAZ de la ZAC Gare. Cette habilitation est donnée dans l'attente de la signature d'un acte de cession par la Commune à la SNCF du lot de volume correspondant au projet de la salle d'échanges.

#### TRAVAUX

##### **4 - Aménagement d'un espace jeunesse bd Jean Jaurès – Signature des marchés négociés**

Le Conseil Municipal par 26 voix pour (ID Commune) et 3 abstentions (Agir Pour Houilles), décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés concernant l'aménagement d'un espace jeunesse bd Jean Jaurès avec :

Lot 5 - Menuiseries extérieures – occultation avec l'entreprise MAP, domiciliée 3 rue des Eparges à 78800 Houilles, pour un montant de 29 812,90 € HT, soit 35 656,23 € TTC

Lot 6 - Serrurerie métallerie avec l'entreprise SMIF, domiciliée 145 à 149 rue Léon Jouhaux à 78500 Sartrouville, pour un montant de 61 155,84 € HT, soit 73 142,38 € TTC

Lot 12 - Chauffage ventilation avec l'entreprise REDONDI, domiciliée 119bis rue Desaix à 78800 Houilles, pour un montant de 37 525,00 € HT, soit 44 879,90 € TTC

Lot 14 - Plomberie avec l'entreprise REDONDI, domiciliée 119bis rue Desaix à 78800 Houilles, pour un montant de 39 304,00 € HT, soit 47 007,58 € TTC

##### **5 - Aménagement paysager RD 308 – Signature du marché**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché pour les travaux d'aménagement des accotements et du terre plein central de la RD 308 sur le tronçon situé entre l'entrée de ville côté Bezons et la rue Faidherbe à Houilles avec le groupement EUROVIA/VIAPARK/VIOLA (avec pour mandataire la société EUROVIA, domiciliée 48 avenue Gabriel Péri à 78360 Montesson) pour un montant de 926 129,05 € HT soit 1 107 650,34 € TTC.

##### **6 - Travaux de modernisation de l'éclairage public et d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications. Programme 2004 – Signature des marchés**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés pour les travaux de modernisation de l'éclairage public et d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications avec :

Lot 1 avec l'entreprise VIOLA, domiciliée 157 route de Corneilles à 78500 Sartrouville, pour un montant de 17 490,00 € HT, soit 20 918,04 € TTC

Lot 2 avec l'entreprise BIR, domiciliée 38 rue Gay Lussac à 94438 Chennevières sur Marne, pour un montant de 73 998,00 € HT, soit 88 501,61 € TTC

##### **7 - Remplacement des menuiseries extérieures des Services Techniques – Signature du marché**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un marché pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures des Services Techniques avec l'entreprise SEMAP, Fumeçon à 27930 Evreux, pour un montant global de 137 085 € HT soit 163 953,66 € TTC.

##### **8 - Enfouissement des réseaux boulevard Henri Barbusse – Signature du marché**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un marché pour les travaux d'enfouissement des réseaux boulevard Henri Barbusse avec le groupement d'entreprises CEGELEC/CORETEL domicilié 98 rue des Epluches Saint-Ouen-l'Aumône 95510 Cergy Pontoise, pour un montant de 544 574,66 € HT soit 651 311,29 € TTC.

#### AFFAIRES CULTURELLES

##### **9 - CMAMD – Avenant financier à la Convention sur objectifs signée le 29 août 2003 entre le Département des Yvelines et la Commune de Houilles**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1 à la convention passée avec le Conseil Général des Yvelines fixant le montant de la subvention que celui-ci alloue au titre de l'exercice 2004 pour le fonctionnement du Conservatoire Municipal Agréé de Musique et de Danse.

### **AFFAIRES SOCIALES**

#### **10 - Maintien à domicile des personnes âgées – Résidence des Belles Vues – Révision du règlement intérieur**

Monsieur le Maire propose de modifier le projet de délibération en ne retenant que la proposition d'adoption du règlement intérieur et de reporter à une prochaine séance la désignation des représentants au sein du Conseil de la Vie Sociale.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et adopte le nouveau règlement intérieur de la Résidence des Personnes Agées lequel intègre la création d'un conseil de la vie locale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.